

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/176

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DU MUSEO'PARC DU MARINIER

Le Bureau d'Etudes GINKGO fait la présentation du projet de réaménagement conçu avec le groupe de suivi du Muséo'parc du Marinier. Le réaménagement imaginé prévoit en plus de la redéfinition de la scénographie de la péniche-musée (phase 2) deux espaces : un golf miniature 12 trous (green) tout autour de la péniche (en dégagant la vue sur l'extérieur) et un parc plus ludique toujours en lien avec le canal. Ce dernier espace accueillera des jeux d'eau (sur le thème de la faune et de la flore), un parcours ludique de courses sur l'eau, ainsi qu'une aire de jeux sur mesure et une chasse aux trésors.

Après présentation M le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur le principe d'aménagement ainsi proposé afin que le groupe de projet puisse continuer à travailler pour finaliser l'avant-projet définitif.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le principe d'aménagement d'ensemble du Muséo'parc du Marinier

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 26/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/177

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE

M le Président présente le rétroplanning prévisionnel du marché de travaux d'aménagement de la voie verte. Il présente également certains éléments du projet sur lesquels des aménagements spécifiques vont être effectués pour assurer la sécurisation des intersections. Puis il présente le plan de financement et demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer le marché d'aménagement de la voie verte.

Etat du plan de financement intégrant une tranche 2 au contrat de ruralité :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PREVISIONNEL HT				
DEPENSES		RECETTES		
Etudes de faisabilité (<i>préalable</i>)	23 720 €	Région	417 661 €	25%
Acquisition (<i>préalable</i>)	7 677 €	Département	280 000 €	17%
Démantèlement (<i>préalable</i>)	169 870 €	Etat (CONTRAT DE RURALITE)	200 000 €	12%
Aménagement voie verte : travaux préparatoires, intersections, sécurisation, ouvrage de franchissement (<i>phase 1</i>)	658 857 €	FEDER	61 343 €	4%
Maîtrise d'œuvre, relevé topo, frais divers (<i>phase 1</i>)	37 117 €	Autofinancement	689 120 €	42%
Aménagement voie verte : Profil courant (<i>phase 2</i>)	713 000 €			
Maîtrise d'œuvre, frais divers (<i>phase 2</i>)	37 883 €			
TOTAL	1 648 124 €	TOTAL	1 648 124 €	100 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer le marché d'aménagement de la voie verte pour un montant maximum de 1 350 000 € HT et ainsi procéder à toutes les formalités utiles.
- Dit que la dépense est inscrite au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 26.12.17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/178

OBJET : INDEMNITES DE CONSEILS DU COMPTABLE PUBLIC

Vu l'arrête interministériel du 16 décembre 1983,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que M Patrick SCARABELLO, comptable public à Charlieu a quitté ses fonctions le 31 août 2017 et est depuis remplacé par Mme Mireille PELTIER.

Il y a lieu de prévoir le versement de l'indemnité de conseils à M Patrick SCARABELLO selon le décompte fourni sur la base maximum, du 1^{er} janvier au 31 août 2017, quant à Mme Mireille PELTIER, elle pourra percevoir une indemnité de conseil calculée au prorata de son affectation sur le poste de comptable public de Charlieu.

Actuellement 100 % de l'indemnité de conseil.

Il rappelle que cette indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 23 pour, 4 contre et 6 abstentions le Conseil Communautaire :

- Attribue l'indemnité de conseil (taux 100 %) à M Patrick SCARABELLO, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.
- Attribue l'indemnité de conseil (taux 100 %) à Mme Mireille PELTIER, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal
- La révision de la base de calcul interviendra chaque année, sauf délibération contraire, selon les opérations constatées à la clôture des trois exercices précédents.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 26/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

042-200035202-20171221-N2017-178-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 26/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/179

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°3 du budget principal :

FONCTIONNEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 66	66111	Intérêts d'emprunt	8 700,00 €				
Chap. 11	60632	Fournitures de petit équipement	15 185,00 €				
Chap. 12	6488	Autres charges	6 485,00 €				
Total			0,00 €	Total			- €

INVESTISSEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 16	1641	Emprunt	29 000,00 €				
OP. 58	2041581	Fibre optique (THD)	- 29 000,00 €				
Total			0,00 €	Total			- €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n°3 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du ... 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/180

OBJET : DECISION MODIFICATIVE ENFANCE JEUNESSE

FONCTIONNEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 11	6184	Versements à des organismes de formation	- 2 354,00 €				
Chap. 023	023	Virement à la section d'investissement	2 354,00 €				
Total			0,00 €	Total			- €
INVESTISSEMENT							
dépenses				recettes			
OP. 11	2188	Autres immobilisations corporelles	13 901,00 €	OP. 11	1318	Subvention CAF	9 267,00 €
				Chap. 10	10222	FCTVA	2 280,00 €
				Chap. 021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 354,00 €
Total			13 901,00 €	Total			13 901,00 €

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget enfance jeunesse :

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget enfance jeunesse telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-180-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/181

OBJET : OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL

MANDATS

6521-020	Participation 2017 au Budget Enfance Jeunesse	TP CHARLIEU	388 191,88 €
6488-020	Rbt du Budget Principal - manque ASP MD 2 mois	TP CHARLIEU	2 220,40 €
6488-020	Rbt du Budget Principal - manque ASP MN et SP 3 mois	TP CHARLIEU	4 263,18 €
6521-020	Participation 2016 au Budget SCOT	TP CHARLIEU	30 777,29 €
65548-020	Participation 2016 au Budget ADS	TP CHARLIEU	8 781,77 €
6215-811	Personnel affecté (NM) - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	17 375,50 €
60622-020	Carburant Kangoo et Dacia 2016 et 2017- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	539,60 €
61551-020	Entretien Kangoo et Dacia 2016 et 2017- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	160,41 €
6168-020	Assurances Kangoo et Dacia 2016 et 2017- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	406,36 €
6225-020	Indemnité Régie Podium - Rbt au Budget Déchets Ménagers	TP CHARLIEU	110,00 €
6215-01	Personnel affecté (FC 0,20) - Rbt au Budget Déchets Ménagers	TP CHARLIEU	6 238,67 €

TITRES

70872-020	Rbt du Budget EJ - Ménage + Compta - 2017	TP CHARLIEU	7 000,52 €
70872-020	Rbt du Budget DM CHARLIEU - pour personnel affecté (CG 50%)	TP CHARLIEU	14 313,26 €
70872-020	Rbt du Budget DM CHARLIEU - pour personnel affecté (TG. 3 mois)	TP CHARLIEU	61,82 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour eau et énergie	TP CHARLIEU	400,00 €

70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour fournitures adm	TP CHARLIEU	450,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - eau, énergie	TP CHARLIEU	800,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - fournitures administratives	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - frais télécommunication	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget SCOT - pour fournitures adm	TP CHARLIEU	450,00 €
70872-020	Rbt du Budget SCOT- pour personnel affecté	TP CHARLIEU	18 100,00 €

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

MANDATS

6215-01	Frais de ménage + COMPTA - année 2017 - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	7 000,52 €
---------	---	-------------	------------

TITRES

74712-40	Rbt du Budget Principal - manque ASP MD 2 mois	TP CHARLIEU	2 220,40 €
74718-60	Rbt du Budget Principal - manque ASP MN et SP 3 mois	TP CHARLIEU	4 263,18 €
74751-01	Participation Communautaire 2017	TP CHARLIEU	388 191,88 €

BUDGET SPANC

MANDATS

6061	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	400,00 €
6064	Fournitures administratives - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	450,00 €

TITRES

7087	Rbt du Budget BOUES - pour personnel affecté (NM 0,2)	TP CHARLIEU	6 940,00 €
7087	Rbt du Budget BOUES - pour eau, énergie	TP CHARLIEU	100,00 €
7087	Rbt du Budget Déchets Ménagers - pour personnel affecté FM	TP CHARLIEU	5 614,83 €
7087	Rbt du Budget PRINCIPAL - pour carburant, entretien et assurances des véhicules Kangoo et Dacia 2016-2017	TP CHARLIEU	1 106,37 €
7087	Rbt du Budget PRINCIPAL - NM 0,40 + 4 mois à 0,30(transfert de compétence eau et assainissement)	TP CHARLIEU	17 375,50 €

BUDGET BOUES

MANDATS

6061-01	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	100,00 €
6215-01	Personnel affecté (NM) - Rbt au Budget Spanc	TP CHARLIEU	6 940,00 €

BUDGET DECHETS MENAGERS CHARLIEU

MANDATS

6215-01	Personnel affecté CG sur 2017 (50%) - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	14 313,26 €
6215-01	Personnel affecté FM sur 2017 (30% sur 8 mois) - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	5 614,83 €

6215-01	Personnel affecté TG. sur 3 mois - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	61,82 €
TITRES			
7087-NA	Rbt du Budget PRINCIPAL - Personnel affecté (FC 0,20)	TP CHARLIEU	6 238,67 €
7087-NA	Rbt du Budget PRINCIPAL - Régie Podium	TP CHARLIEU	110,00 €
7087-NA	Rbt du Budget ADS - Personnel affecté (FC)	TP CHARLIEU	20 795,57 €

BUDGET SCOT

MANDATS			
6064-01	Fournitures administratives - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	450,00 €
6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	18 100,00 €
TITRES			
74751-01	Participation Communautaire 2017	TP CHARLIEU	30 777,29 €

BUDGET ADS

MANDATS			
6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget DM CHARLIEU	TP CHARLIEU	20 795,57 €
60612-01	Eau, énergie - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	800,00 €
6064-01	Fournitures administratif - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €
6262-01	Frais Télécommunication - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €
TITRES			
74751-01	Participation Communautaire 2017 (15%)	TP CHARLIEU	8 781,77 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide les opérations financières entre budgets présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/182

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE SCOT AU 31/12/2017

Considérant que le budget annexe SCOT est un budget annexe administratif, que les principaux moyens affectés proviennent du budget principal il est proposé de clôturer le budget SCOT Bassin de vie du Sornin à la fin de l'exercice 2017 et de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement dans le budget primitif principal 2018.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accepte de clôturer le budget SCOT Bassin de vie du Sornin à la fin de l'exercice 2017 et de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement dans le budget primitif principal 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 26/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/183-b

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA MAISON MEDICALE.

M. le Vice-président aux finances informe le Conseil qu'une consultation a été lancée pour souscrire un emprunt d'un montant de 420 000 €.

4 offres ont été reçues :

- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne
- La Caisse des dépôts et consignations
- Le Crédit Mutuel

Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 420 000 euros destiné à financer les investissements 2017/2018 (projet Maison Médicale) et dont le remboursement s'effectuera en 15 échéances annuelles en amortissement constant.

Ce prêt portera intérêt au taux de 1,05%. Le point de départ en amortissement est fixé au 25/03/2018. La première échéance anticipée aura lieu le 25/07/2018 et la deuxième échéance anticipée le 25/01/2019. Les autres échéances suivront une périodicité annuelle. Le taux équivalent est de 0,89%. Les frais de dossier sont de 0,10% du montant du financement.

Le remboursement anticipé du prêt est possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à souscrire l'emprunt auprès de la caisse d'épargne comme précisé ci-dessus.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **06 MARS 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-0183-b-DE

M. René VALORGE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2018
Publication : 06/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/184

OBJET : TARIFS ET REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF à compter du 1^{er} janvier 2018

M le Vice-président en charge de l'Environnement présente le projet de règlement de service qui a été actualisé suite au travail de la commission environnement. Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 ont été également modifiés dans la mesure où un déficit de fonctionnement devrait être constaté à la clôture de l'année 2017 et que les subventions pour ce service sont incertaines pour les années à venir.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 26 pour, 1 contre et 6 abstentions le Conseil Communautaire :

- Valide le règlement de service SPANC à effet au 1er janvier 2018
- Fixe la périodicité du contrôle de bon fonctionnement sur 8 à 10 ans (annexe 3 du règlement de service)
- Fixe les tarifs du SPANC à compter du 1er janvier 2018 comme suit (annexe 2 du règlement de service) :

Type d'installation	Type de contrôle	Coût unitaire
Neuve et à réhabiliter	Contrôle de conception/implantation	120 €
	Contrôle de bonne exécution	80 €
Existante	Contrôle périodique de bon fonctionnement	180 €
	Contrôle de l'existant	180 €
	Diagnostic de mutation (vente)	180 €

PENALITES	
Non respect du contrôle de conception/implantation	240 €
Non respect du contrôle de bonne exécution	160 €
Non respect du diagnostic de l'existant	360 €
Non respect du contrôle périodique de bon fonctionnement	360€

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/185

OBJET : TARIF SERVICE DE VALORISATION DES BOUES à compter du 1^{er} janvier 2018

M le Vice-président en charge de l'Environnement explique que le budget boues devrait se clôturer de manière excédentaire grâce à l'excédent reporté des années précédentes. Il est donc proposé de ne pas modifier le montant de la redevance pour l'exercice 2018. A noter en 2018, il est prévu de réaliser le curage et l'épandage des boues de la lagune de Belleroche ainsi qu'une analyse des boues des différents filtres plantés de roseaux du territoire afin de prévenir la présence potentielle de métaux lourds et anticiper des coûts de gestion des boues plus onéreux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Décide de reconduire le tarif comme suit :
 - part fixe = 8.5 €
 - part variable = 0,19 € le m3.
- Dit que les recettes sont prévues au budget annexe traitement des boues

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Maric-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/186

OBJET : PROGRAMME BORDS DE LOIRE 2018 : POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE

Le vice-président en charge de l'environnement rappelle que le programme Bords de Loire est conduit conjointement avec Roannais Agglomération. Le poste de technicien porté par Charlieu Belmont Communauté et affecté pour un mi-temps à cette action est éligible à un financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du FEDER soit pour 35 000 € (mi-temps + frais), on peut espérer un financement FEDER à 30 % et un financement AELB à 60 %.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à solliciter une aide auprès du FEDER à hauteur de 30 % et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 60 % sur le poste de technicien de rivière affecté au programme Bords de Loire

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLESEN Maric-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/187

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PARTENARIAT DU DEPARTEMENT POUR LE PROGRAMME JARNOSSIN 2018.

Le vice-président en charge de l'environnement présente le programme prévisionnel en réponse à l'appel à partenariat du Département pour les travaux concernant le bassin versant du Jarnossin 2018

Montant total HT de la dépense estimée	Montant en HT sollicité auprès du Département
Entretien de la ripisylve en régie : 35 340 € HT entretien par prestataire : 5 092 € HT lutte contre renouée : 8 748 € HT Total = 49 180 HT soit TTC 59 016 € TTC	Entretien 1,5€*(10 894 ml) = 16 341 € entretien prestataire= 1018 € lutte contre la renouée= 1,5*(972ml*6) = 8 748 € Total = 26 107 € HT soit TTC 31 328 € TTC
37 620 €HT de fourniture et travaux 40 690 € de coût équipe Total = 78 310 € HT soit TTC 93 972 € TTC	Pas de prise en compte du coût équipe fournitures et travaux= 20% de 37 620 € = 7 524 € HT Total = 7 524 € HT soit 9 029 € TTC
Travaux d'aménagement = 4 500 € HT Total = 4 500 € HT soit 5400€ TTC	20% sur montant des travaux 20% de 4 500 = 900 € HT Total = 900 € HT soit 1080 € TTC
Travaux sur la restauration morpho-hydrologique du lit et des berges du Jarnossin à Nandax Total =68 550 € HT soit 82 260 € TTC	20% sur travaux 68 550 = 13 710 € HT Total = 13 710 € HT soit 16 452 € TTC

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à répondre à l'appel à partenariat du Département pour les travaux concernant le bassin versant du Jarnossin pour l'année 2018, sur la base des éléments présentés ci-dessus.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/188

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU
LOIRE BRETAGNE POUR LE PROGRAMME JARNOSSIN 2018.**

Le vice-président en charge de l'environnement présente le programme prévisionnel auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant le programme du Jarnossin 2018

Montant total HT de la dépense estimée	Agence de l'eau
Entretien de la ripisylve en régie : 35 340 € HT entretien par prestataire : 5 092 € HT lutte contre renouée : 8 748 € HT Total = 49 180 HT soit TTC 59 016 € TTC	40% de 59 016 € TTC soit Total = 23 606 € TTC soit 19 671 € HT
37 620 €HT de fourniture et travaux 40 690 € de coût équipe Total = 78 310 € HT soit TTC 93 972 € TTC	60% de 93 972 € TTC Total = 46 986 € HT soit 56 383 € TTC
Travaux d'aménagement = 4 500 € HT Total = 4 500 € HT soit 5400€ TTC	60% du montant des travaux en TTC 60% de 5400 =3 240 € TTC Total = 3240 € TTC soit 2 700 € HT
Travaux sur la restauration morpho-hydrologique du lit et des berges du Jarnossin à Nandax Total =68 550 € HT soit 82 260 € TTC	60% sur 58 550 € de travaux (10 000 €ont été basculé sur l'étude) 60% de 58 550 = 35 130 € HT Total= 35 130 € HT soit 42 156 € TTC

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux concernant le bassin versant du Jarnossin 2018, sur la base des éléments présentés ci-dessus.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/189

OBJET : RENOUELEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE ST GERMAIN LA MONTAGNE pour 2018

Le Vice-Président en charge des ressources humaines rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, une convention de mise à disposition (modifiée au 1^{er} avril 2016 puis reconduite en 2017) d'un agent de St Germain la Montagne (M Jean Noël AUGAY) pour le service déchets ménagers est effective. Il y a lieu de la renouveler aux mêmes conditions.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de St Germain la Montagne à compter du 1er janvier 2018 et ce pour 1 an
- Dit que la dépense sera prévue au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26.12.17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/190

OBJET : ADOPTION DU NOUVEAU BAREME F CITEO OPTION FILIERES

Le Vice-président en charge des déchets ménagers explique qu'au 1^{er} janvier 2018 Charlieu Belmont Communauté a la possibilité de contractualiser avec CITEO (pour les emballages et le papier) pour obtenir des soutiens financiers liés à la valorisation des déchets mais aussi pour lui permettre de conventionner avec les repreneurs agréés par filière (option filières). Pour mémoire en 2016 l'ensemble des soutiens et reprises de matériaux a généré une recette globale de 450 000 € sur le budget déchets.

CITEO – EMBALLAGES (contrat type ci-joint)

- Durée 5 ans : 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022
- Définit un barème de soutiens financiers

CITEO – PAPIERS (contrat type ci-joint)

- Durée 5 ans : 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022
- Définit un barème de soutiens financiers

CONTRATS DE REPRISE

- Option filière
- Durée : 5 ans > 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 avec possibilité de résiliation au bout de trois ans dans le but de changer d'option de reprise
 - Acier = Arcelor Mittal
 - Aluminium = Regeal Affimet
 - Plastiques = Valorplast
 - Papier-carton PCNC et PCC : Revipac
 - Verre : Verallia France

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autoriser M. le Président à signer les contrats avec CITEO avec effet du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022
- Décide de choisir l'option filières

- Autorise M. le Président à signer les contrats associés avec les repreneurs agréés et ce pour une durée maximale de 5 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 avec une possibilité de résiliation au bout de 3 ans.
- Dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/191

OBJET : MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT DE M HENRI GROSDENIS

M. le Président explique que suite à la visite de sites dans le cadre du projet C0.5 / porte à porte de la collecte des emballages il peut être donné un mandat spécial à M Henri GROSDENIS, Vice-Président en charge des déchets ménagers, pour conduire un groupe d'élus locaux et de techniciens sur le territoire du SMIRTOM St Amandois et du SICTOM à Bayet, afin d'apprécier les retours d'expérience sur ce type de services. M. le Président indique que les frais de repas pourront être pris en charge par la Communauté sur présentation d'un justificatif de paiement et qu'ainsi un remboursement à M Henri GROSDENIS pourra être opéré.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autoriser M. le Président à donner un mandat spécial à M GROSDENIS
- Accepte le remboursement des frais pour un montant de 313,30 €.
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/192

OBJET : CONVENTION CHARTE FORESTIERE 2018-2020

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle que par délibération en date du 18 juin 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention Charte forestière passée avec le Syndicat Mixte du Beaujolais. Dans le cadre de l'élaboration d'une charte forestière, une animation spécifique a été mise en place pour la mise en œuvre d'un plan d'actions stratégiques pour la filière bois.

Le coût de cette animation a été réparti entre le Syndicat mixte du Beaujolais et Charlieu Belmont Communauté en fonction de la surface forestière, soit une prise en charge de 3 880 € maximum pour Charlieu Belmont Communauté pour une année complète. La première convention a démarré le 1er juin 2015 pour se terminer le 31 décembre 2017.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la convention Charte forestière avec le Syndicat mixte du Beaujolais pour la période du 1^{er} janvier 2018 eu 31 décembre 2020
- Autorise M. le Président à signer la convention avec le Syndicat mixte du Beaujolais
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves, CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/193

OBJET : DISPOSITIF D'AIDE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Le Vice-Président en charge de l'économie présente le nouveau dispositif d'aide à mettre en place en 2018 :

Les entreprises qui pourront demander le bénéfice de ce fonds d'intervention, selon les conditions définies dans le règlement (ci-joint), doivent nécessairement avoir leur établissement d'activité économique (centre de profit ou d'exploitation) sur le périmètre de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE.

Les secteurs géographiques privilégiés sont les centres ville, bourgs centre, et le maintien d'une offre de premier niveau commercial dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, hors galeries commerciales et zones artisanales de périphérie, dans un objectif de revitalisation commerciales des territoires

Sont éligibles les entreprises répondant aux conditions suivantes :

- Les petites entreprises de 0 à 50 salariés, au sens communautaire
- Les entreprises en phase de création, de reprise ou de développement
- Les entreprises indépendantes ou franchisées et artisanales, avec un point de vente accessible au public, ou commerçants non sédentaires installés sur les marchés du territoire de Charlieu Belmont Communauté, ou les entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art

Ces entreprises doivent :

- Être inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou relever d'autres formalités obligatoires lors de la création
- Être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales, ou être en plan de continuation

Pour les établissements classés Etablissement Recevant du Public (ERP) de 5ème catégorie, doivent respecter l'obligation de mise en conformité avec la loi PMR.

Les dépenses éligibles :

Sont éligibles les investissements liés à l'installation ou la rénovation du point de vente :

- Les investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité du local, façades, éclairage, enseigne, décoration, aménagement intérieur, frais de maîtrise d'œuvre ...),

- Les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau métallique...),
- Les investissements d'économie d'énergies (isolation, éclairage, chauffage, ...),
- Les investissements matériels neufs ou d'occasion (sous les réserves d'un acte authentifiant la vente, qu'ils soient sous garantie du vendeur et que le vendeur atteste par écrit que le matériel n'a jamais été subventionné)
- L'acquisition de véhicules et leurs aménagements uniquement dans les cas où ils sont directement rattachables à l'une des activités suivantes :
 - ✓ Portage de repas à domicile
 - ✓ Tournées en milieu rural
 - ✓ Commerce non-sédentaire

Montant de l'aide :

L'assiette des dépenses éligibles à l'aide de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE est unique et commune avec celle de l'aide de la Région. L'aide de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE est fixée à 10% des dépenses éligibles. Le plancher de subvention est fixé à 800 € soit un minimum de 8 000 € de dépenses HT. Le plafond de subvention est fixé à 3 500 € soit un maximum de 35 000 € de dépenses HT ;

L'aide de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE est en contrepartie de l'aide apportée par la Région (20% des dépenses éligibles).

Le budget annuel proposé la première année pour la participation de Charlieu Belmont Communauté au dispositif de la Région est de 10 000 € afin de pouvoir appeler 20 000 € de la Région.

Ce budget fixé pour l'année 2018, pourra être réajusté en 2019 en fonction des dossiers financés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve le règlement d'attribution de l'aide au développement des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Autoriser M. le Président à signer la nouvelle convention de mise en œuvre des aides économiques avec la Région dans le cadre de la loi NOTRe.
- Approuve le budget de 10 000 € pour l'année 2018.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 11/01/18
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2018
Publication : 11/01/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/194

OBJET : THD / VALIDATION APD DE LA TRANCHE 3 (BRIENNON/ST NIZIER SOUS CHARLIEU/ST DENIS DE CABANNE)

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie explique que l'avant-projet définitif a été remis à la Communauté pour la 3ème tranche : pour le PM 8 (Briennon) 1 099 prises, pour le PM 9 (St Nizier sous Charlieu) 838 prises, et pour le PM 14 (St Denis de Cabanne) 1 207 prises.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'APD de la tranche 3 sur un total de 3 144 prises et autorise le lancement des travaux.
- Fixe le montant de la participation à verser au SIEL conformément à la convention signée (délibération 2015-197) à 500 € la prise.
- Dit que la dépense sera prévue en 2018 en investissement au compte 204 avec un amortissement sur 30 ans.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 26/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/195

OBJET : TARIFICATION 2018 ACCUEIL DE LOISIRS ET REGLEMENT

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la population présente le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs intercommunal ainsi que les tarifs 2018. Elle propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2018 du fait de la forte augmentation opérée en 2017 pour répondre aux exigences de la caisse d'allocations familiales.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le règlement de l'accueil de loisirs et la reconduite des tarifs pour une application au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du...*26/12/17*
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/196

OBJET : TARIFICATION ET REGLEMENT 2018 LUDOTHEQUE

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la personne présente les modifications du règlement intérieur de la ludothèque intercommunale pour le prêt de jeux (notamment les articles 11 et 13) et propose de conserver le tarif unique de 40 € pour une adhésion d'une année et ce par entité.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve les modifications du règlement intérieur annexé à la délibération.
- Valide le tarif unique à 40 € pour une année.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/197

OBJET : CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL AVEC LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE

Madame la Vice-présidente en charge des services à la population rappelle que comme chaque année une convention de mise à disposition des bus communaux (23 et 30 places) avec le chauffeur de Belmont de la Loire est à renouveler.

Le montant de la mise à disposition est évalué à (conditions inchangées) :

- Salaire des chauffeurs : salaire brut horaire, CP inclus et charges patronales inclus, en fonction des indices et contrats des chauffeurs
- L'amortissement du car est calculé sur la base suivante :

	23 places	30 places
Jusqu'à 10 000km	0,40 €	0,45€

Pour le carburant, la base de calcul retenue est de :

- 1,40 Euros par litre pour une consommation de 15 litres pour 100 kilomètres pour le bus de 23 places
- 1,40 Euros par litre pour une consommation de 18 litres pour 100 kilomètres pour le bus de 30 places

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition des bus et agents communaux avec la commune de Belmont de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour un an
- Dit que la dépense sera prévue au budget enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 26/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René VALORGE
1402095202-20171221-N2017-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/198

OBJET : INSTALLATION D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE A BELMONT DE LA LOIRE AUTORISATION D'ENGAGER LES TRAVAUX

M le Président informe le Conseil que le Dr VOLLE, chirurgien-dentiste, résident à St Germain la Montagne a adressé le 7 décembre un courrier à la Communauté dans lequel il s'engage à exercer sa profession dans les locaux communautaires situés à Belmont de la Loire, après travaux et mise en conformité réalisés par la Communauté et ce moyennant le versement d'un loyer au prix du marché. L'estimation des travaux s'élève à 140 000 € HT ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à :
 - Lancer une consultation en marché à procédure adaptée pour les travaux de plomberie, plâtrerie, électricité, menuiserie, enrobée et reprise de façade,
 - Signer les marchés dans la limite de 140 000 € HT,
 - Solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 aide à l'installation de professionnel de santé (40%).
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget principal en investissement sur un programme assujetti à la TVA.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26.12.17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/199

OBJET : : MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Vice-président en charge des ressources humaines présente les évolutions à venir du tableau des effectifs :

Suite à l'intégration d'un personnel

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attachés territoriaux :			
- Attaché territorial principal	TC	2	
- Attaché territorial	TC	1 + 1	(Intégration F.Valette au O1 O1 2018)

Les filières où des modifications de grade sont apportées suite aux évolutions de carrières dans le même grade :

FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Territorial :			
- Technicien territorial principal de 1ère classe	TC	2 + 1 = 3	(au O1 O2 2018) (Avanc F. Bouchat Beharelle)
- Technicien territorial principal de 2ème classe	TC	2 - 1 = 1	
- Technicien territorial	TC	2	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- o Valide les modifications proposées, le reste du tableau des effectifs restant inchangé.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance : M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/200

OBJET : AVENANT N°3 AU CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE_A ADHESION FACULTATIVE AVEC LA MNT POUR LES AGENTS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'à la demande des collectivités et établissements publics du département, le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en prévoyance dont chaque collectivité qui en avait fait la sollicitation, a pu en bénéficier sous forme d'un contrat spécifique d'assurance prévoyance, que nous avons ratifié par délibération n°2013-188 du 24 octobre 2016.

M. le Président rappelle également que ce contrat a déjà nécessité deux avenants:

- Avenant n° 1 au cours de l'année 2015 du fait de l'évolution réglementaire de tous les contrats prévoyance, sous une forme dite « Responsable qui a permis de minorer l'impact fiscal de celui-ci passant d'une taxation de 14 à 7 % (avec pour corolaire un nouveau délai de stage pour l'agent).
- Avenant n° 2, fin 2016, lié à une hausse limitée des tarifications de 5%.

Nous venons d'être informé de l'approbation d'un avenant n°3 à la convention de participation prévoyance par le Centre de gestion, lors de son conseil d'administration du 5 octobre 2017 ; dont nous pouvons à notre tour bénéficier.

En effet, au titre de la contractualisation, la MNT établit annuellement son rapport de suivi avec obligation de préciser si le contrat demeure ou non en équilibre financier.

Il se trouve que le déséquilibre constaté dès 2015 demeure, nécessitant pour la pérennité du contrat d'adapter celui-ci par avenant.

Une des causes principales mise en avant par la MNT, concerne une évolution lente mais significative des arrêts en maladie ordinaire ; de même leur gravité augmente. Ainsi les

prestations versées en 2016 sont supérieures à celles constatées en 2014 et 2015. Le déséquilibre financier se poursuit, cela est confirmé par le ratio négatif entre les cotisations reçues et les prestations versées.

Cela nécessite une réaction rapide. La MN T propose pour réduire ce déséquilibre de procéder à une hausse tarifaire de 5% ; applicable annuellement pour tous les contrats prévoyance (groupe 1, 2 et collectivités de 150 agents et plus) dans la limite du plafonnement prévu par la convention de participation.

Peu d'alternative existe, si ce n'est en pratiquant des hausses tarifaires différenciées selon la taille des employeurs publics, voire éventuellement en minorant le pourcentage du remboursement aux adhérents par évolution de celui-ci (de 95 à 90 %). Ces solutions pouvant être cumulatives.

Pour autant le conseil d'administration du Centre de gestion soucieux d'assurer la pérennité de nos contrats « prévoyance » a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle.

Néanmoins pour tenir compte du travail de prospective mené et de l'augmentation du nombre d'adhérents qui peut permettre également de tendre vers l'équilibre souhaité sans pour autant dégrader le côté qualitatif de notre convention, ne s'appliquera qu'une hausse tarifaire de 5% pour l'ensemble des groupes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance prévoyance.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant n°3 au contrat de prévoyance proposé par le CDG et la MNT
- Autorise M le Président à signer tous les documents nécessaires
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 26/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAİL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/201

OBJET : SIEL ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « IRVE : INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »

M Le Président rappelle la volonté de l'Etat d'impulser la mobilité électrique a conduit le gouvernement à encourager les collectivités et des opérateurs privés à s'engager dans cette démarche. Il a mis en place un dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides piloté par l'ADEME.

La Loi sur la Transition Energétique indique que les collectivités ont la responsabilité de mettre en place des schémas ou politiques fixant les objectifs et actions sur les territoires. Dans ce cadre, le SIEL, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, assure un rôle pivot au niveau départemental et régional dans ce domaine et notamment de la mobilité électrique.

En conséquence, le SIEL souhaite engager un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.

Vu les statuts du SIEL,

Vu la délibération du Bureau du SIEL en date du 07 octobre 2013 autorisant la création d'un service public départemental et la réalisation d'un réseau départemental de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Vu la convention de financement de l'ADEME, au bénéfice du SIEL, portant sur la création d'un service public d'éco-mobilité dans la Loire en date du 29 décembre 2014,

Vu la délibération du Bureau du SIEL en date du 27 mai 2016 adoptant les conditions administratives, techniques et financières de la compétence ainsi que le montant des contributions des adhérents correspondantes,

Considérant que la commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques,

L'adhésion à cette compétence est prise pour 6 ans, renouvelable par décision expresse de la commune par analogie avec les autres compétences optionnelles mise en place par le SIEL.

Ce transfert de compétence nécessite la mise à disposition comptable des ouvrages concernés. La commune reste toutefois propriétaire, le SIEL n'étant qu'affectataire pendant les 6 ans. A ce titre, le SIEL règle les factures d'électricité et de communication consommées par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau de bornes de recharge.

Où cet exposé et après en avoir par 26 pour, 2 contre et 5 abstentions, le Conseil Communautaire:

- ▶ **Adhère, pour 6 ans, à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » mise en place par le SIEL à compter du 01/01/2018,**
- ▶ Approuve le transfert de cette compétence au SIEL pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- ▶ Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières de cette compétence adoptée par le Bureau du SIEL dans sa délibération du 27 mai 2016 (notice ci-jointe), et s'engage à verser au SIEL les contributions financières correspondantes,
- ▶ S'engage à accorder pendant 2 années (*à Charlieu*) à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité,
- ▶ Met à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion de 6 ans,
- ▶ Autorise M. le Président à signer toutes pièces à intervenir et notamment le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.
- ▶ S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget principal pour les contributions et la constatation comptable de la mise à disposition des ouvrages,

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 28/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017
Publication : 28/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT
Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/202

OBJET : SIEL FOURNITURE ET POSE IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Fourniture et pose IRVE.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Fourniture IRVE	4 700 €	50.0 %	2 350 €
Raccordement ENEDIS IRVE	1 123 €	50.0 %	562 €
Pose IRVE	4 500 €	50.0 %	2 250 €
Raccordment télécom IRVE	2 500 €	50.0 %	1 250 €
TOTAL	12 823 €		6 412 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir par 26 pour, 2 contre et 5 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Fourniture et pose IRVE" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 28/12/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171221-N2017-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017
Publication : 28/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean -Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : M. CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M. LACROIX Jérémie, M. MARC Gérard, M. MARTIN Jean-Luc, M. AUGAGNEUR Gilles

Pouvoirs : M. MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M. LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno,

Election d'un secrétaire de séance :M Yves CROZET (ST Germain la Montagne)

N°2017/203

OBJET : INDEMNISATION DES CONGES NON PRIS

Monsieur le Président présente les éléments de contexte : il est rappelé que l'article 5 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 prévoit qu'« *un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice* ». Ainsi, dans le droit français, la possibilité pour un employeur d'indemniser un agent, pour des congés non pris en cas de maladie, n'est pas prévue.

Néanmoins plusieurs juridictions françaises ont affirmé le droit à indemnisation pour un fonctionnaire, des congés non pris du fait de la maladie avant l'admission à la retraite, tenant compte ainsi de l'évolution du droit européen.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à liquider les droits à congés non pris du fait de maladie avant l'admission à la retraite pour les agents fonctionnaires.
- Définit les règles de liquidation : indemnisation théorique maximale fixée à 20 jours par année civile et pour une période de report admissible (pour les congés dus au titre des années écoulées) limitée à 15 mois. Les règles de l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988 s'appliqueront ;
- Dit que les dépenses seront prévues au budget.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 02/02/18
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Président de la Communauté
de Communes

Accusé certifié exécutoire

M. René VALORGE le préfet : 02/02/2018
Publication : 02/02/2018